

Ad limina II : le Pape encourage l'Église de France à réorganiser ses séminaires

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 19 décembre 2003

Le 7 décembre, le pape recevait le deuxième groupe d'évêques français en visite ad limina, des provinces de Rennes et de Rouen. " Pour préparer l'avenir avec espérance, l'Église doit poursuivre et amplifier son action en faveur des vocations et en direction des jeunes : ces derniers seront l'Église de l'avenir, et les prêtres de demain ", a déclaré le pape avant d'évoquer " l'enthousiasme " des jeunes de France lors des JMJ de Paris en 1997.

Pour cela, le pape recommande à l'Église de France un " renouveau " de la vie intérieure et un " rayonnement missionnaire " : " C'est dans un nouvel approfondissement de la vie chrétienne, par le renouvellement intérieur de la vie de foi de tous, pasteurs et fidèles, et par le rayonnement missionnaire des communautés chrétiennes, que pourront surgir, chez les jeunes, de nouvelles vocations pour l'Église. "

Pour porter ces vocations à maturation, le pape insiste sur " l'outil essentiel et nécessaire de la formation des candidats au sacerdoce " que sont les séminaires : " Ayez donc à cœur de maintenir, avec toute votre vigilance de pasteurs, la qualité de ces maisons de formation, en particulier par le choix des formateurs qui assurent sous votre responsabilité ce ministère, et en veillant à l'application de la Ratio institutionis, votée par votre conférence épiscopale et approuvée par la Congrégation pour l'éducation catholique en 1998 ! "

La répartition des séminaires, continuait Jean-Paul II, pourrait être revue dans le cadre des nouvelles provinces ecclésiastiques : " Une concertation entre les évêques de France pourrait être d'une grande utilité, afin de réfléchir ensemble, et avec les formateurs responsables, à la question de la répartition des séminaires, de façon à ce qu'ils ne soient pas trop éloignés des diocèses qui leur confient leurs candidats. "

Sensible à l'inégale qualité des séminaires, et à la dispersion des futurs prêtres qui de plus en plus choisissent de quitter leur diocèse d'origine, le pape rappelle la norme : " Il convient aussi que les jeunes eux-mêmes qui envisagent de devenir prêtres puissent identifier le séminaire de leur diocèse comme le lieu normal où ils doivent se former au sacerdoce pour le service de l'Église diocésaine, dans une obéissance confiante à l'évêque et sans poser d'exigence particulière sur le lieu de leur formation. "

Le pape a souligné la dimension christologique de cette formation au sacerdoce, autour de laquelle s'articule " la complémentarité essentielle " des dimensions " humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale ".

" L'attention aux difficultés spécifiques des jeunes d'aujourd'hui, précisait Jean-Paul II, notamment dans le domaine de la vie familiale et de la maturité affective, ainsi que la prise en compte de l'environnement social, caractérisé par le relativisme généralisé des "valeurs" diffusées dans les médias, par la banalisation de la sexualité, mais également par les scandales qui lui sont liés, commandent d'être particulièrement attentifs à la formation humaine, affective et morale des candidats. "

Jean-Paul II souligne l'importance de permettre aux jeunes " de toujours connaître clairement les exigences objectives de la vie sacerdotale et de faire la lumière sur leur propre vie, afin d'estimer à sa juste valeur le don du célibat et de se préparer à le vivre généreusement dans la chasteté, comme un don d'amour offert au Seigneur et à ceux qui leur seront confiés ".

Les jeunes d'aujourd'hui rencontrent trois difficultés essentielles sur ce chemin, indiquait le pape : la " peur de l'engagement à long terme ", le ministère sacerdotal lui-même, parfois " dévalué " dans l'opinion publique et la relation des jeunes au Christ.

C'est pourquoi Jean-Paul II invite à " soutenir le ministère ordonné, [à] lui donner toute sa place dans l'Église, dans un esprit de communion qui respecte les différences et leur vraie complémentarité, et non pas dans un esprit de concurrence dommageable avec le laïcat ".

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>